

Communiqué de presse du 6 juillet 2017

Le Programme Bâtiments en 2016 : environ 161 millions de francs versés en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments

En 2016, *Le Programme Bâtiments* de la Confédération et des cantons a versé au total environ 161 millions de francs de subventions en faveur de l'assainissement énergétique du parc immobilier suisse. Les mesures ainsi soutenues permettront d'économiser quelque 2,85 millions de tonnes de CO₂ et 14 400 gigawattheures d'énergie.

En 2016, le volet A du Programme Bâtiments a versé environ 93 millions de francs de subventions aux propriétaires qui ont assaini l'enveloppe de leurs bâtiments sur le plan énergétique et ont ainsi contribué à réduire les rejets de carbone et la consommation d'énergie du pays. Les mesures ainsi soutenues, qui ne représentent pas moins de 3,3 millions de mètres carrés de toits, façades, sols et fenêtres mieux isolés, permettront à la Suisse, si on considère toute leur durée de vie, d'éviter l'émission de quelque 1,5 million de tonnes de carbone et la consommation de quelque 7200 gigawattheures d'énergie.

Dans le cadre du volet B du dispositif, les cantons ont parallèlement versé environ 68 millions de francs de subventions en faveur d'autres mesures d'optimisation énergétique des bâtiments, parmi lesquelles l'utilisation des énergies renouvelables, la récupération de chaleur, l'amélioration des installations techniques ainsi que les constructions et rénovations Minergie. Sur toute leur durée de vie, ces mesures permettront de leur côté de réduire les émissions de CO₂ du parc immobilier helvétique d'environ 1,35 million de tonnes, et sa consommation d'énergie d'environ 7200 gigawattheures.

Vous trouverez le détail des résultats et effets du Programme Bâtiments dans le rapport annuel 2016, accessible via le lien suivant :

[Rapport annuel 2016](#)

Qu'est-ce que *Le Programme Bâtiments* ?

La Suisse doit à peu près un tiers de ses émissions de CO₂ et 40 % de sa consommation d'énergie à ses bâtiments. Elle compte environ 1,5 million d'immeubles qui sont peu voire pas isolés du tout et demandent à être assainis de toute urgence sur le plan énergétique, ainsi qu'une très forte proportion de biens (trois quarts) qui sont encore chauffés aux énergies fossiles ou directement à l'électricité. *Le Programme Bâtiments* a été lancé en 2010 par la Confédération et les cantons pour améliorer cette situation et promouvoir un parc immobilier beaucoup plus sobre en énergie et en carbone. Il constitue par conséquent un pilier important de la politique climatique et énergétique du pays.

Jusqu'à fin 2016, *Le Programme Bâtiments*, qui est financé par la taxe sur le CO₂ et par des subventions cantonales, se composait de deux volets : un volet commun à toute la Suisse (volet A), destiné à soutenir les mesures portant sur l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments ; et un volet cantonal (volet B), constitué de programmes complémentaires spécifiques à chaque canton et destinés à encourager les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les cantons sont responsables à la fois du volet A et du volet B et déterminent eux-mêmes, sur la base du modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015), les mesures qu'ils souhaitent encourager et les conditions correspondantes. Cela leur permet de mieux adapter encore leurs offres de subventionnement à leurs spécificités respectives.

Grâce à l'acceptation de la révision de la loi sur l'énergie par les électeurs le 21 mai 2017, les conditions sont réunies non seulement pour que le programme puisse être poursuivi après 2019 mais aussi pour qu'il continue de bénéficier d'un tiers des recettes de la taxe sur le CO₂ et dispose même d'une enveloppe annuelle maximale de 450 millions de francs et non plus de 300 millions de francs.

Renseignements complémentaires

Questions relatives au rapport annuel et aux résultats et effets du Programme Bâtiments en 2016 :

Centre national de prestations du Programme Bâtiments, tél. 044 395 12 22,
medien@dasgebaeudeprogramm.ch

Questions relatives au Programme Bâtiments en général :

Office fédéral de l'énergie (OFEN), Gabriella Zinke, tél. 058 462 92 86,
gabriella.zinke@bfe.admin.ch